

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 avril 2023,

Objet : Prolongation de la convention d'occupation d'un local à la Pépinière d'entreprises pour les activités de la société Millord Camille

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six avril à dix-huit heures et trente-huit minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt avril deux mille vingt-trois.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 21

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BERGEOT Joël, BOURGEOIS Didier, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET (MARIN) Jessie, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 7

BOYER Corinne pouvoir à Madame Gaëlle FORAY
CHAPUIS Gérard pouvoir à Madame Nicole ROSIER
DRHOUIIN Jacques pouvoir à Monsieur Patrick GENOD
GUILLERMET Maria pouvoir à Monsieur Le Maire
MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Monsieur Didier BOURGEOIS
ZANI Sonia pouvoir à pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1

BROCHET Olivier

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

Soit : 21 présents et 7 pouvoirs - 28 votants

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commune de Plateau d'Hauteville est propriétaire de locaux en nature de bureau situés 133, rue des Fontanettes – Bâtiment les Ollières – Hauteville -Lompnes – 01110 Plateau d'Hauteville.

Monsieur le Maire rappelle que la commune mettait à disposition à Madame Camille MILLORD pour exercer son activité (Mandataire judiciaire à la protection des majeurs) :

- * un bureau en pépinière d'entreprises, (n° C de 10 m²), par convention du 24 novembre 2021, pour la période du 01 décembre 2021 au 31 octobre 2023, avec une redevance de 100 €/mois, et qui peut être prolongée de 23 mois maximum sur demande du locataire avec une éventuelle révision de la redevance (selon l'article 2).

La prolongation de la convention du 24 novembre 2021 en pépinière d'entreprises, sur demande de Madame Camille MILLORD, se poursuit pour une durée maximum de 23 mois, du 01 novembre 2023 au 30 septembre 2025, moyennant une redevance mensuelle de 130 € (cent trente euros), versée à la caisse du percepteur d'Oyonnax, le 1er de chaque mois.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **ACCEPTÉ** la prolongation de la mise à disposition du bureau C, dans le bâtiment « Les Ollières » représentant une superficie de 10 m², pour les activités de la société de Madame Camille MILLORD, selon les conditions arrêtées par la convention signée le 24 novembre 2021 annexée à la délibération n°2021-141 du 24 novembre 2021 pour une durée de 23 mois du 01 novembre 2023 au 30 septembre 2025, moyennant une redevance mensuelle de 130 € (cent trente euros).
- **DIT** que la caution de 200 € (deux cents euros) de la convention du 24 novembre 2021 sera maintenue.
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

